

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 10 avril 2017 à 20h30

Convocation le 31/03/2017

affichage le 18/04/2017

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Ludovic GERBER, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT,

Procurations : Nadine BOUTER TURILLON à Josette PAILLARD, Patrice PROST à Christophe FERRAND

Secrétaire de séance : Alain GOUNAND

Après que M. le Maire a apporté les précisions demandées par M. FERRAND lors du dernier Conseil sur le nombre d'heures effectuées par les agents de Jura Nord en 2016 (105 h), le compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générales

- Taux des 3 taxes
- Vote du BP 2017

- Indemnités des élus - Composition de la CLECT **Questions diverses**

Affaires générales

Taux des 3 taxes

M. le Maire rappelle les orientations données par les membres du Conseil lors des orientations budgétaires et de la préparation du BP 2017, à savoir maintien du taux actuel, sans augmentation.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération avec 8 voix pour et 5 contre, confirme sa décision de maintenir les taux actuels des 3 taxes, à savoir :

- Taxe habitation : 11.43 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.92 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20.07 %

Vote du BP 2017

M. le Maire expose les principaux postes du BP 2017 en fonctionnement et en investissement.

Le BP 2017 a été établi à partir du BP 2016, des décisions modificatives successives et des dépenses réellement réalisées en 2016 (compte administratif (C.A.)).

Mme PAILLARD regrette de n'avoir pas eu le document synthétique présentant le BP 2016, les décisions ainsi que le réalisé. M. le Maire indique que les dépenses réalisées ont déjà été présentées lors du vote du CA. Il indique que le document a été envoyé tardivement du fait que les dotations n'ont été reçues que le 5 avril dernier.

Mme PAILLARD indique par ailleurs que les dépenses liées au chauffage semblent sous-évaluées.

Mme BERNARD souhaite que l'article concernant la masse salariale soit augmenté pour donner un signe positif aux agents dans la perspective de changement de grades éventuels.

Au contraire M. FERRAND souhaite diminuer cette ligne de 5 000 € dans la mesure où un agent est passé à 80% en décembre 2016 et de baisser également les cotisations sociales (2 000 €).

M. le Maire indique qu'il a reporté les mêmes sommes que dépensées en 2016 et que cela permet en effet d'anticiper certaines promotions. Il précise que les sommes votées ne seront pas forcément dépensées et que la règle générale est de majorer les dépenses et minimiser les recettes, principe qu'il applique lors de la préparation du BP.

M. le Maire regrette que la commission budget présidée par M. Ferrand ne se soit pas réunie pour travailler en amont toutes ces questions. Il indique que ce budget est proposé sur la base des orientations définies par le conseil aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Enfin ce BP 2017 sera équilibré en investissement par le recours à l'emprunt à hauteur de 800 000 €. Ce prêt est important car, d'une part, celui prévu en 2016 (350 000 €) n'a pas été contracté et d'autre part par le besoin d'équilibrer le budget annexe concernant le projet « Les jardins de Jean » qui ne bénéficie pour 2017 d'aucune recette (pas de vente de terrain pour le moment).

Compte tenu de la faible somme à adapter, M. le Maire propose donc de voter le BP 2017 en l'état sachant qu'une décision modificative devra être présentée en juillet lorsque les dépenses seront connues plus précisément en investissement et pour les

travaux du projet « Les jardins de Jean », ce qui évite de reprendre le BP 2017 dans le détail plusieurs fois.

M. FERRAND et Mme PAILLLARD insistent pour intégrer ces modifications. M. le Maire propose alors aux membres du Conseil deux solutions ; soit modifications immédiates des chiffres du BP 2017 ou attente du vote de la décision modificative (DM) en juillet pour intégrer les modifications évoquées : 7 voix pour la solution 1 et 5 voix pour la solution 2. Les modifications sont donc intégrées dans le BP 2017 sans attendre la DM.

Suite à ce vote, Mme BERNARD quitte la séance du Conseil municipal et n'a donc pas pris part au vote du BP 2017.

Une fois les adaptations prises en compte, le Conseil municipal valide, après délibération, le BP 2017 à l'unanimité :

Section de fonctionnement

- | | |
|------------|--|
| - Dépenses | 699 465.00 € |
| - Recettes | 699 465.00 € (dont 177 263.10 € de report) |

Section d'investissement

- | | |
|------------|--|
| - Dépenses | 1 457 404.00 € (dont 139 649.19 € de reste à réaliser) |
| - Recettes | 1 457 404.00 € |

Le Conseil municipal après délibération valide également à l'unanimité le budget annexe relatif à l'opération « Les jardins de Jean » pour un montant total de dépenses de 535 000 €.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre une délibération concernant les indemnités des élus puisque l'indice de référence passe de 1015 à 1022. La nouvelle délibération fera désormais simplement référence à l'indice brut terminal de la fonction publique qui peut évoluer selon la loi.

M. FERRAND et M. DURANT s'interrogent sur une adaptation possible des taux jusqu'alors appliqués afin de ne pas augmenter les indemnités des élus.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des présents la modification de l'indice de référence brut terminal et valide si possible le fait de maintenir le montant de la rémunération des élus.

Composition de la CLECT

Suite à l'intégration des 7 nouvelles communes dans la communauté de communes Jura Nord, il est nécessaire d'effectuer une nouvelle composition de la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées(CLECT).

Après débat, le Conseil municipal décide de maintenir les représentants actuels de la CLECT à savoir, M. FERRAND, titulaire et M. DURANT, suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de signer la convention permettant la mise à disposition des agents du service technique de la CCJN à la commune pour une période d'un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour la réalisation de travaux. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

2 - M. DARCOQ informe le Conseil municipal de la mise en attente de la stérilisation des chats dans certains quartiers dans l'attente de solutions moins onéreuses. Cette démarche se fera après signature de la convention avec l'association 30 millions d'amis. M. le Maire adressera par ailleurs un courrier aux habitants qui, par leur comportement, favorisent la prolifération de chats sans en assumer les conséquences.

3 - M. THEVENOT demande les dates des prochains conseils. M. le Maire propose les dates suivantes : 15 mai, le 12 juin et le 10 juillet 2017.

Le Conseil municipal fixe également la date de la réunion publique le mercredi 24 mai à 20h30, salle de réunion n°1.

Séance levée à 23 H 15